

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	33

FINANCES

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Délibération : **09.2013.073**

Transmis en préfecture le :

27 septembre 2013

Séance du : **26 septembre 2013**

Compte-rendu affiché le **30 septembre 2013**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **17 septembre 2013**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **33**

Président : **Monsieur CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Brigitte FERRERO, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Dominique DUBET, Marie-Paule GAY, Bernadette VIVES, Michel MONNET, Yves GAVAULT, Agnès JAGET, Isabelle PICHERIT, Fabienne TIRTIAUX, Marie MICHAUD, Guillaume COUALLIER, Etienne FILLOT, Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Christian ARNOUX, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Lucienne DAUTREY

Membres absents excusés à la séance :

Denis LAFAURE, François VURPAS, Maryse JOBERT-FIORE, Marie-Pierre MOREL, Yves MOLINA

Pouvoirs :

Denis LAFAURE à Yves DELAGOUTTE, François VURPAS à Roland CRIMIER, Maryse JOBERT-FIORE à Guillaume COUALLIER, Marie-Pierre MOREL à Brigitte FERRERO, Yves MOLINA à Etienne FILLOT

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER

Le vote du budget étant intervenu le 19 février, certaines informations ne nous étaient pas encore connues à cette date et doivent être intégrées dans une décision modificative.

Sur le budget principal, il convient d'ajuster les lignes formations et accompagnement par des cabinets extérieurs (notamment sur le secteur médiathèque et réforme des rythmes scolaires) et d'inscrire des recettes dont nous venons d'avoir confirmation du montant pour l'Agenda 21 et le Projet Nature.

En investissement, il est également nécessaire d'ouvrir davantage de crédits sur les opérations Maison de Quartier, réaménagement de la Médiathèque et Parc de Beauregard au vu de l'avancement des projets. Des crédits disponibles sur d'autres opérations reportées à 2014 (notamment le réaménagement du 36 rue Fourel pour la Police Municipale) permettent d'ajuster ce budget sans augmenter l'emprunt.

Afin de pouvoir participer à la SCIC qui sera créée pour l'action des e-paniers des commerçants, 500 € doivent être inscrits sur un compte spécifique.

Enfin, suite aux précédentes délibérations concernant la dissolution du syndicat intercommunal de Beaunant, les résultats de ce dernier doivent être répartis entre les communes membres et réintégrés par décision modificative dans le budget de la ville.

Considérant la nécessité d'ajuster le budget primitif 2013,

Vu la décision modificative 1 n°05.2013.047 du 28 mai 2013,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **ADOPTER** la décision modificative n° 2 telle que détaillée ci-dessous équilibrée en dépenses et en recettes;
- **REPRENDRE** un quart des résultats du Syndicat Intercommunal de Beaunant dissout, dans le budget principal de la ville.

Budget Principal

		Dépenses	Recettes
01/002	Reprise du résultat de fonctionnement Beaunant		5 323,84
020/6184	Formations	18 323,84	
20/6228	Accompagnement des rythmes scolaires	27 000,00	
830/74718	Subvention DREAL A21		20 000,00
830/74751	Subvention Projet Nature		20 000,00
Total		45 323,84	45 323,84

Section d'investissement

		Dépenses	Recettes
01/001	Reprise résultat d'investissement Beaunant		4 493,64
422/2313/698	Maison de quartier	30 000,00	
324/2128/101	Parc de Beauregard	13 000,00	
321/2313/701	Médiathèque	20 000,00	
90/261	Part SCIC	500,00	
020/2135/307	Aménagement rue P.Fourel	-59 006,36	
Total		4 493,64	4 493,64

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

